

Et si Trump était élu par le vote de la chambre des représentants, le 6 janvier ?

écrit par Christine Tasin | 20 novembre 2020



Le scénario que nous avons évoqué dès le 5 novembre semble de plus en plus plausible.

Dans un article d'*Atlantico*, **Jean-Eric Branaa** nous expliquait l'un des scénarios possibles :

Ils n'iront pas devant la Cour suprême directement car on n'y rentre pas comme dans un moulin. Il faut d'abord passer par le juge du contentieux des élections, comme celles-ci sont décentralisées ça se passe dans les cours des états. Une fois qu'on a une décision, à ce moment-là on peut faire un recours devant la Cour suprême. En réalité ce n'est pas ça que vise Donald Trump. Il veut empêcher que des Etats comme le Michigan ou la Pennsylvanie puisse envoyer leur liste de grands électeurs pour le 14 décembre. *S'il y arrive d'une manière ou d'une autre, il bloquera la machine et à ce moment-là, c'est le Congrès qui décidera du nom du prochain président. La règle de la constitution américaine est assez simple. Dans ce cas très précis, c'est la Chambre des représentants qui élit le nouveau président avec une règle particulière : chaque état possède une voix. Or si on fait le*

décompte des états gagnés par Donald Trump cette nuit, il a plus d'états que Joe Biden donc ce serait lui qui deviendrait le nouveau président. Mais, vu ses déclarations de la nuit, il semble que Trump soit déterminé à aller jusque-là, à ce que le blocage soit très fort jusqu'au 6 janvier pour obliger le Congrès à bouger. Joe Biden lui a fait sa première déclaration avant Donald Trump et il avait vu venir cela puisqu'il a affirmé en déclaration préliminaire : « *Ce n'est ni à moi, ni à Donald Trump de décider du sort de l'élection, c'est aux Américains.* » Il souhaite qu'on comptabilise tous les votes et bien sûr les votes par correspondance qu'il a en ligne de mire depuis le début de l'élection, et qui sont sa faiblesse.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/11/05/trump-et-biden-devront-ils-etre-departages-par-la-cour-supreme/>

Il semble que, effectivement, nous nous acheminions peu à peu vers une élection faite par la Chambre des représentants, pour une raison très simple, c'est que dans les 6 états où il y a eu un maximum de fraudes, les gouverneurs démocrates interdisent le recompte des voix... rendant la proclamation officielle des résultats prévue pour le 14 décembre plus que douteuse.

Dans ce cas, Trump va être fondé à demander que les élections dans ces Etats soit purement et simplement annulée. Dans ce cas, aucun des deux postulants ne pourra obtenir les 270 grands électeurs nécessaires pour être élu.

Trump et Biden devront donc, s'il n' a pas de résultat complet et définitif le 14 décembre, aller devant la Chambre des représentants le 6 janvier... or, la règle, dans ce cas, c'est un Etat = une voix et dans ce cas on aura 30 voix Républicaines contre 20 démocrates , ce qui assurerait la réélection de Donald Trump...

Croisons les doigts. Si, à cause de l'ampleur inédite de leurs fraudes, les démocrates l'avaient dans le dos, justement par

leur refus de laisser les juges compter et vérifier, ce serait génial. Et la réélection de Trump dantesque, une merveilleuse nouvelle pour le monde entier, sans parler du plaisir de faire la nique aux mondialistes des Etats-Unis... et de France !

Et il aura l'air malin, l'usurpateur de l'Elysée qui s'est précipité pour féliciter le dégénéré mondialiste Biden...